



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2018233-003

Signé par

Wassim KAMEL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux

le 21 août 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Arrêté modifiant l'arrêté n°DRCL-BFL-2017293-0003 du 20 octobre 2017 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) d'Eure-et-Loir



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté modifiant l'arrêté n°DRCL-BFL-2017293-0003 du 20 octobre 2017 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de l'Eure-et-Loir

**La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des impôts ;

Vu l'article 1650 B du code général des impôts ;

Vu l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu la délibération n° 26-4 du 24 avril 2015 du conseil départemental d'Eure-et-Loir portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de l'Eure-et-Loir et de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté n°2014296-0001 du 23 octobre 2014 modifié par l'arrêté du 30 avril 2015 portant désignation d'office des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) d'Eure-et-Loir ainsi que leurs suppléants ;

Considérant qu'en date du 10 janvier 2018, l'association des maires d'Eure-et-Loir a été sollicitée pour proposer un représentant des maires appelé à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département

Considérant que l'association des maires d'Eure-et-Loir a, par courriel en date du 18 janvier 2018 proposé un candidat ;

Vu l'arrêté n°2014296-0002 du 23 octobre 2014 modifié par l'arrêté du 30 avril 2015 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Eure-et-Loir ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir en date du 16 janvier 2018, de la chambre des métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir en date du 11 janvier 2018, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département d'Eure-et-Loir en date du 11 janvier 2018 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Eure-et-Loir s'élève à 2;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4;



Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Eure-et-Loir dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

ARRETE

Article 1^{ER} : L'arrêté n°DRCL-BFL-2017293-0003 du 20 octobre 2017 est modifié comme suit, en son article 1er :

M. FRARD Daniel, commissaire suppléant représentant des maires, est désigné en remplacement de Mme DESEYNE Chantal ;

Mme FLEURY Claire, commissaire suppléante représentante des contribuables est désignée en remplacement de M. LAVEAU David;

Article 2 : La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département d'Eure-et-Loir en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
Mme DE SOUANCE Pascale	M. PECQUENARD Francis
M. LAMIRAULT Luc	Mme FROMONT Elisabeth

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
M. TACHAT Mickaël	M. CHARPENTIER Michel
M. DASSIER Claude	Mme RENVOIZE Marie-Laure
M. BAUDRON Jean-Louis	M. MERCUZOT Bernard
M. RUHLMANN Philippe	M. FRARD Daniel

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
M. LEMARE Jacques	Mme CHEVALIER Marylène
M. SCHMIT Philippe	Mme RAMOND Françoise
M. THIBAUT Michel	M. LIROCHON Philippe
M. FAUVE Serge	Mme LOYER Marie-Christine

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

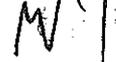
Titulaires	Suppléants
M. RICHEZ Pascal	Mme MILOJEVITCH Brigitte
Mme MAUD'HUIT Chantal	M. STRUPIECHONSKI Jean-Pierre
Mme TRIBUILLET-GUYARD Marie	Mme FLEURY Claire
M. AUBRY Guillaume	M. CIBOIS Michel
M. HEBERT Stéphane	M. ROBERT Roger
M. THENAISY Christian	M. LEREAU-KEVORKIAN Marc
M. SAVOURE Christophe	M. GERMAIN Daniel
M. POUILLARD Alain	M. GRENECHE Thierry
M. GERNEZ Eric	Mme CHAUSSIER Aurélie

Article 3 : Le Secrétaire général et le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

La Préfète,

(Le Sous-Préfet,)



Wassim KAMEL